



Kubski Grégoire au nom du Club culture

Pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique au sein des établissements scolaires fribourgeois

Cosignataires :

Réception au SGC : 15.10.21

Transmission au CE : *15.10.21

Dépôt et développement

Fribourg a la chance formidable d'avoir une grande tradition chorale et instrumentale. Cependant, plusieurs signes inquiétants tendent à ternir le tableau culturel cantonal amateur : les chorales ont de plus en plus de peine à recruter et la moyenne d'âge de leurs membres a tendance à augmenter. Par ailleurs, il est également difficile de recruter et de garder des jeunes dans les fanfares, harmonies ou orchestres. La pandémie n'a pas amélioré les choses avec l'arrêt total des répétitions. D'une manière générale et après consultation des différentes organisations actives dans le milieu musical, il semble qu'il y ait une réelle baisse du nombre de jeunes qui se forment musicalement. En effet, l'important développement démographique de notre canton n'a pas été suivi du point de vue de la formation musicale (écoles de musique, COF). L'enseignement de la musique dans les établissements scolaires fribourgeois est un élément clef pour stimuler par une pratique régulière et active les jeunes Fribourgeois-es à la formation musicale individuelle. Ce ne doit pas être un constat sans suite, dans la mesure où il existe des leviers pour mieux former les jeunes Fribourgeois-es à la musique et au chant. Si l'enseignement du chant et de la musique dans les écoles a longtemps fait la fierté de notre canton, il est temps de repenser sa stratégie d'enseignement.

Dès lors, il y a lieu de s'interroger sur la nature des moyens à disposition du canton pour créer des vocations musicales le plus tôt possible. Or, l'école est une opportunité formidable pour former les enfants à la musique et au chant. Cependant, la musique semble devenir le parent pauvre de l'éducation fribourgeoise. Pour preuve, il n'y a plus de chœur à la HEP et les futur-es enseignant-es peuvent « échapper » aux cours de musique en choisissant d'autres options. D'ailleurs, deux sondages menés par l'Association Suisse pour la musique à l'école (ASME) montrent en particulier qu'un nombre insuffisant d'enseignant-es sont formé-es pour la branche musique en raison de la possibilité qu'ont certaines hautes écoles pédagogiques de supprimer la branche Musique et qu'en conséquence, des carences dans la branche Musique dans les écoles en sont le résultat (communiqué de presse de l'ASME de janvier 2021).

Les enseignant-es fribourgeois-es consulté-es affirment sans détour que les cours de musique sont les premiers à passer à la trappe en cas de retard dans d'autres branches. Une solution pourrait être de faire intervenir en classe des enseignants spécialisés dans l'enseignement de la musique qui épauleraient les enseignant-es dans cette tâche complexe. La filière « Musique à l'école » de l'HEMU forme précisément de futur-es maîtres d'enseignement de la musique dans les écoles, mais seules les portes du secondaire I ou II leur sont actuellement ouvertes. Par ailleurs, l'intervention de musiciens externes pour présenter les instruments en classe dépend trop de la bonne volonté des responsables d'établissements à la sensibilité musicale variable et à l'engagement des sociétés de musique régionales. En conséquence, il semble que les jeunes choristes et instrumentistes qui s'engagent actuellement sont principalement des enfants d'instrumentistes et de choristes qui ont été sensibilisés à la musique dans le cadre privé. L'égalité des chances ne semblent ainsi pas être complète.

A noter encore que l'art. 67a Cst. a été introduit il y a plus de 8 ans mais on peine à déceler les efforts concrets pour encourager la relève musicale au niveau cantonal.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

En vue de bénéficier d'un vrai panorama des mesures envisageables, en vue de mettre en œuvre une meilleure formation à la musique au sein de l'école obligatoire dans le canton de Fribourg, le Club culture vous propose de soutenir ce postulat. Il souhaite notamment une étude des problématiques suivantes et des réponses aux questions ci-après :

- L'évaluation des forces et faiblesses du modèle fribourgeois relatif à la sensibilisation pratique à la musique en milieu scolaire dès le cycle primaire.
- L'analyse des pistes d'amélioration pour l'enseignement de la musique par le biais notamment de l'intervention d'enseignants spécialisés en musique déjà au niveau du cycle primaire.
- La mise en place d'un projet pilote (sur le modèle du projet « EVE – Exister avec la Voix Ensemble » proposé par la Philharmonie de Paris : <https://eve.philharmoniedeparis.fr/>).
- La réhabilitation d'un chœur pour les enseignants primaires dans le cadre de la nouvelle formation au sein de l'Université.
- Les synergies entre les centres de formation pédagogique (HEP / CERF) et les structures existantes et performantes en matière musicale pratique (COF et HEMU).
- Les mesures pour favoriser la musique dans la grille horaire de l'ECG, en particulier dans la filière pédagogie ainsi que plus largement dans tout le secondaire supérieur.
- Une enquête dans tous les établissements scolaires du canton quant à l'intervention d'intervenant-es externes (fanfares, orchestres, groupes, etc.) pour la sensibilisation à l'apprentissage des instruments et au chant (disparités entre établissements ?).
- 8 ans après la votation populaire sur l'article constitutionnel 67a Cst. sur la formation musicale, qu'est-ce que le canton a mis en place afin d'y répondre ?
- Si le Plan d'Étude Romand (PER) harmonise les objectifs dans toutes les disciplines, y compris pour la musique et les arts, est-ce que les comparaisons cantonales nous permettent d'affirmer que l'objectif est atteint, selon l'art. 67 al. 2 Cst. ?
- Est-ce que les formations des enseignants en musique qui interviennent dans le milieu de l'école obligatoire est reconnue au niveau Suisse et en particulier de la Suisse Romande ?

Les futurs Abbé Bovet, Gustav, Benedikt Hayoz ou Baron.e doivent pouvoir continuer d'émerger dans notre canton et nous, nous devons d'agir au plus vite pour assurer la relève. Un cercle vertueux de la pratique musicale en milieu scolaire doit pouvoir être construit, de l'enfant aux enseignants et réciproquement.
